

Rapports qui seront discutés à la réunion annuelle le 20 septembre 1877 à Fribourg

Objekttyp: **Group**

Zeitschrift: **Bulletin pédagogique : organe de la Société fribourgeoise d'éducation et du Musée pédagogique**

Band (Jahr): **6 (1877)**

Heft (9)

PDF erstellt am: **21.07.2024**

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.

Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.

Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

Supplément au *Bulletin pédagogique* de Septembre 1877.

SOCIÉTÉ FRIBOURGEOISE D'ÉDUCATION

RAPPORTS

QUI SERONT DISCUTÉS A LA RÉUNION ANNUELLE

le 20 septembre 1877

A FRIBOURG.

RAPPORTS

sur le programme et la meilleure méthode à suivre dans les cours de répétition, en vue du développement intellectuel et moral des recrutables.

Messieurs,

Votre rapporteur a reçu sept mémoires sur la question qui lui est posée: en voici la désignation chronologique. MM. Thorimbert au Chate-lard, Karth à Villars-sous-Mont, Baudère à Semsales, Duc à Attalens, Favre à Estavayer-le-Gibloux, Demierre à Villaraboud et Perroset à Rueyres-St-Laurent.

Cinq de ses rapports, bien différents par leur valeur intrinsèque, constatent avec une grande abondance d'idées, l'importance des cours d'adultes; deux autres s'opposent en principe à leur création et voudraient les remplacer par d'autres moyens de développement tels que fréquentation obligatoire jusqu'à 16 ans, et création de bibliothèques.

Dans notre travail, nous nous appliquerons à laisser la parole aux divers rapporteurs, et à conserver à ce mémoire la physionomie qui doit le caractériser.

Nous adopterons le plan suivant:

- § I *Importance des cours de perfectionnement.*
- § II *Moyens propres à obtenir la fréquentation.*
- § III *Programme.*
- Conclusion.*

§ I. IMPORTANCE DES COURS DE PERFECTIONEMENT

« Cette question, dit M. Karth, on ne peut plus importante sous beau coup de rapports, mérite bien d'être étudiée et traitée soigneusement. Cependant, comme nos confrères du Valais ont déjà fait ressortir les principaux avantages de ces cours au point de vue moral et religieux, nous nous bornerons à faire la citation suivante:

« Personne, ajoute M. Duc, ne saurait contester l'utilité, la nécessité même de ces cours destinés pour quelques uns, à étendre le cercle de leurs connaissances, pour d'autres, à acquérir ou répéter les notions essentielles réclamées, aujourd'hui plus que jamais, des jeunes gens qui doivent suivre une école militaire. Ces cours ont encore un autre but, c'est de mériter à notre canton un rang honorable dans la statistique fédérale. »

§ II. MOYENS PROPRES A OBTENIR LA FRÉQUENTATION.

a) Moyens de persuasion. — Pour que ces cours répondent au but que s'est proposé le législateur en les établissant, il faut trois choses qui sont, dit M. Duc:

- « 1° Dévouement et persévérance de la part de l'instituteur.

2° Energie de la part des Commissions scolaires.

3° Volonté ferme chez les jeunes gens.

« Reprenons le premier point. Ici, plus qu'en toute autre circonstance, l'instituteur doit montrer du dévouement et de la persévérance. Il n'a plus affaire à cette enfance docile et maniable ; l'âge et l'exemple funeste de quelques camarades, vicieux, et ils sont assez nombreux de nos jours, ont durci la pâte, jadis souple et façonnable. C'est là le point de résistance pour l'instituteur. Il faut donc commencer par la voie de la persuasion. Malheureusement beaucoup, pour ne pas dire la plupart, ne réussissent pas par ce moyen ; la rigueur seule alors peut, pourra obtenir une soumission. »

« C'est dire, ajoute M. Baudère, que l'appui de la commission scolaire locale est indispensable pour seconder le maître dans sa tâche, en sévissant d'une manière énergique contre » les réfractaires « et contre tout acte d'insubordination que l'on pourrait avoir à déplorer. »

« Mais, pense M. Favre, il ne faut pas se faire illusion, il se passera encore bien du temps avant que l'instituteur trouve auprès des Commissions d'éducation l'appui qu'il est en droit d'en attendre et qui lui serait absolument nécessaire pour maintenir la discipline dans un cours d'adultes obligatoire.

J'ai mentionné en troisième lieu, poursuit M. Duc, la volonté ferme chez les jeunes gens.

« Il est nécessaire de pénétrer le jeune homme du mobile de cette institution. On lui présentera les désagréments qui l'attendent si un sot orgueil ou tout autre motif devait l'empêcher de profiter des cours établis etc. »

Une autre condition de succès est sans contredit de savoir rendre son enseignement intéressant car, a dit le poète.

L'ennui n'aquit un jour de l'uniformité.

Efforçons-nous donc de gagner l'affection des jeunes gens ; sachons, comme on l'a déjà souvent dit, joindre l'agréable à l'utile. Il va de soi qu'on ne les traitera pas comme des enfants, mais plutôt en amis ; soyons simples sans cesser d'être dignes ; inutile de dire qu'on ne doit pas tutoyer ses élèves.

Enfin un dernier ressort le ministre du culte, à la demande de l'autorité locale, annoncerait l'ouverture de ses cours et les recommanderait au concours et au dévouement des parents.

b) Moyens de coercition. — Toute obligation sanctionnée que l'on impose, implique une pénalité contre celui qui refuse de s'y soumettre, or, notre loi ne renferme aucune disposition à cet égard. Un grand nombre d'instituteurs estiment que les amendes sont absolument nécessaires pour assurer la bonne fréquentation des écoles de veillée.

MM. Perroset, Favre et Baudère, désirent que ces amendes soient perçues par le gendarme sous la direction du Préfet. Aussi longtemps, disent-ils qu'on sera obligé de faire signer les listes par les syndics, les absences ne se payeront pas toutes, car la crainte de déplaire et de se faire des ennemis absorbe chez un grand nombre tout sentiment de justice et d'indépendance. Puis les gendarmes ont plus de prestige, plus d'autorité que les boursiers ou les huissiers de commune.

Il va sans dire qu'avant de faire usage de ces mesures énergiques, il faudra épuiser la liste des moyens pédagogiques parce que ceux-là exercent toujours une fâcheuse influence sur l'enseignement, car que

aut-il attendre des jeunes gens qui seront amenés par la force et non par l'amour de l'étude ?

§ III. PROGRAMME ET MÉTHODE.

« Passons, dit M. Duc, à l'analyse d'un programme qui réponde au but proposé. Nous le trouvons déjà tout tracé dans le règlement sur les écoles. Bien que nous ne devions pas nous en écarter quant au fond, il est cependant permis d'y apporter les modifications ou améliorations satisfaisant le mieux aux besoins de chaque école.

Il faut user de plusieurs méthodes rationnelles et consacrées par l'expérience et faire appel à la mémoire, à l'intelligence, au jugement et à la réflexion.

Lecture. — « Les élèves qui nous arrivent savent en général lire passablement; il faudra donc insister sur la lecture intelligente, sans négliger pour cela la lecture courante. On éprouve, en général, une certaine difficulté à rapporter ce que l'on a lu. Cette lacune trouve et grande partie sa source, non pas dans le défaut de mémoire, mais dans la crainte de mal s'exprimer. Amenons donc l'élève à parler par des questions socratiques. On corrigera le plus charitablement possible les fautes qu'il ne pourra éviter, après quoi on l'obligera à reproduire l'idée fondamentale de sa lecture. Pour mon compte, je serais d'avis de sacrifier en partie notable l'analyse de la forme à un compte rendu substantiel. Quand aux livres à employer, ils devraient varier selon les besoins de chaque contrée; cependant, il en est un qui peut à la fois répondre à toutes les exigences, c'est le livre de lectures rendu obligatoire dans nos écoles. Quand il y a matière à une leçon morale, il faut la présenter très-brièvement, car si l'instituteur s'habitue à sermoner, la réflexion passe inaperçue aux yeux de l'élève. Mieux vaut une seule pensée clairement énoncée et bien sentie, qu'un ramassis de phrases plus ou moins diffuses. »

Composition. — « Notre programme est un peu trop exigeant sur ce point. Ne réclamons pas trop, crainte d'aboutir à un minime résultat. Ainsi nos efforts tendraient surtout à obtenir quelques idées émises clairement sans toutefois négliger l'orthographe et l'écriture. Les lettres, familières et autres, les actes usuels: tels que quittance, bail, convention constitueraient la plus grande partie des exercices. »

La correction doit se faire par le maître, mais avec des élèves un peu avancés, elle peut se faire par l'échange des cahiers. Cet exercice est excellent parce qu'il oblige le critique à rassembler toute son attention, tout son jugement pour signaler à son émule les incorrections, les oublis, les non-sens, et les fautes d'orthographe qu'il aurait pu faire.

Les compositions corrigées devraient être relevées sur un cahier *ad hoc*.

Dictée. — « La dictée est appelée à jouer un rôle important dans notre programme. C'est sous cette forme que plusieurs branches gagnent à être enseignées. Sans trop les multiplier, il est nécessaire d'en user fréquemment pour remémorer dans l'esprit du jeune homme les connaissances qu'il peut avoir acquises dans sa première jeunesse. Quand aux matières à dicter, il n'y a que l'embarras du choix: on tâchera de le faire le plus judicieusement possible. »

Elles peuvent avoir trait à l'agriculture, à l'arboriculture, à l'économie domestique, à l'hygiène ou même à la morale. Outre l'exercice orthographique, ces dictées donneront le goût de la vie domestique par

la simple raison qu'on s'assimile facilement l'air qu'on respire journellement.

« Passons aux procédés de correction, partie sur laquelle le maître doit apporter une grande attention et surtout beaucoup de prévenance à éloigner tout ce qui peut nuire à une saine émulation, en développant au contraire, cet esprit de jalousie, si opposé au progrès et à la bonne marche de l'école. L'expérience a démontré que le meilleur moyen de correction est celui qui consiste à corriger soi-même ; de cette façon, on prévient toute les difficultés qui peuvent surgir entre camarades de portées différentes. »

L'échange des cahiers nous paraît cependant utile ; elle fournit à l'élève l'exercice de lecture de manuscrit. Nous n'indiquerons pas ici tous les procédés à employer dans cet enseignement. Pour plus de détails, nous renvoyons le lecteur aux articles publiés dans le Bulletin IV^e année page 17 etc.

Arithmétique. — Voici le programme que l'on pourrait adopter. Récapitulation des quatre règles ; nombres entiers et fractions décimales ; système métrique avec conversion ; fractions ordinaires ; règle de trois d'intérêt, d'escompte etc., par la méthode de l'unité.

Malgré son aridité, on peut dire que cette branche est un des plus puissants moyens d'éducation. En effet, l'énoncé et la solution peuvent avoir trait à un côté moral et économique ; une foule de problèmes peuvent être composés dans ce but. Prenons pour exemple un fumeur, un ivrogne, un coureur de foires ; opposons à ces cas les conséquences de la bonne conduite, de l'ordre, de l'économie et faisons leur toucher du doigt la cause de la ruine de tant de familles. Qui est mieux placé que l'instituteur pour donner d'aussi utiles leçons ? Cette méthode toute morale laissera peu d'indifférents.

Les problèmes sur l'agriculture publiés dans le Bulletin peuvent rendre de bons services aux écoles rurales.

A l'arithmétique pratique se rattachent naturellement quelques notions sur le mesurage des surfaces et le cubage des volumes.

Pour familiariser les jeunes gens avec le nouveau système de poids et mesures, il est bon de leur faire évaluer les distances en mètres ; par ex : en classe, la longueur d'un banc, la largeur de la classe, la hauteur d'une porte.

Le *calcul mental* en raison de sa grande utilité dans toutes les circonstances de la vie, surtout pour les classes laborieuses, doit avoir une large part dans le programme des écoles de veillée

M. Baudère ajoute que, puisque la comptabilité est la science du calcul appliquée aux usages de la vie, l'instituteur ferait bien, pendant les heures consacrées au calcul, d'enseigner à dresser quelques comptes, à faire un inventaire, compte de tutelle, de commerce etc.

Histoire suisse. — Laissons la parole à M. Thorimbert :

« L'histoire est ce qui pique le plus la curiosité des jeunes gens surtout à la campagne ; le maître, profitant de cette heureuse disposition, donnera avec fruit ce cours, surtout s'il a bien préparé ses leçons. Il en racontera les faits d'une manière *pathétique*, selon que le sujet le demande, en en faisant ressortir ce qu'il y a de touchant, d'élevé. »

Après cette exposition orale, on doit poser différentes questions pour s'assurer qu'on a été compris. Ces interrogations peuvent porter sur les *faits*, le *sens*, l'*appréciation*.

Plusieurs instituteurs expriment le désir que l'Abrégé de l'histoire de M. Horner soit réédité. Il répondrait à une véritable lacune.

GÉOGRAPHIE ET CONSTITUTION POLITIQUE.

Voici ce que dit à ce sujet M. Duc :

La fusion de ses deux branches nous paraît indispensable pour conserver ce caractère d'unité qui existe entre ces deux genres de géographie ; la seconde complète la première, toutes deux s'appellent. En effet, en montrant le canton de Fribourg, ses limites, ses divisions physiques et politiques, n'est-on pas naturellement amené, pour compléter ses explications, à parler de son administration etc., etc. »

Dans l'étude de la géographie, il ne suffit pas de savoir une nomenclature de noms propres, mais il faut étudier la carte, la parcourir ; en un mot, il faut pouvoir se rendre compte de la configuration du pays.

L'instruction civique faisant l'objet d'un rapport spécial, nous nous abstenons d'en parler.

M. Demierre termine son rapport par la bonne recommandation suivante.

« Dans son enseignement, le maître ne se laissera jamais aller aux caprices du moment ; il établira un *ordre du jour* qu'il suivra aussi journalièrement que possible ; il ne passera pas à une autre matière, avant que la première ait été parfaitement comprise, car il se rappellera toujours cet axiome scolaire : *peu mais bien*. Il fera de temps en temps une répétition générale des matières enseignées durant le mois ; sans elles l'enseignement est frappé de mort.

CONCLUSION.

Arrivé au terme de notre travail, il ne nous reste plus qu'à formuler les conclusions suivantes :

1° L'opportunité des cours d'adultes est reconnue de tous les amis de l'instruction.

2° L'instituteur s'efforcera de gagner l'affection de ses élèves.

3° L'enseignement doit être rendu attrayant, afin d'en dissimuler le sérieux si antipathique aux jeunes gens.

4° Le maître doit bien préparer ses leçons avant d'entrer en classe.

5° On ne doit pas favoriser les élèves qui sont bien doués, au détriment des faibles.

6° Maintenir une bonne discipline, par une occupation constante des élèves.

7° L'autorité supérieure devrait édicter une loi pour la répression des absences.

8° On doit tirer parti de chaque branche pour obtenir le triple but de l'enseignement : 1° communiquer des connaissances ; 2° développer les facultés tant intellectuelles que morales.

9° L'appui de l'autorité communale est indispensable pour maintenir l'ordre et la discipline. De l'énergie des Commissions et du dévouement des instituteurs dépend la réussite de ces cours.

10° La création de bibliothèques populaires composées de bons livres serait un moyen de compléter l'éducation des jeunes gens.

Alex. FRANCEY.

Bulle, le 31 août.

2^e QUESTION: *Quelles sont les parties les plus importantes d'économie domestique à enseigner dans les écoles de filles ?*

Cinq institutrices, seulement, m'ont envoyé des travaux sur cette question, qui est pourtant de la plus haute importance pour nos écoles de filles. Ce sont :

M^{elles} Barbey à Siviriez,
Brodard à Villardvolard,
Courlet à Farvagny,
Genoud à Broc,
Grognez à Cugy,

Leur manière de voir à ce sujet est assez différente. Voici ce que dit M^{elle} Grognez: « Pour que le cultivateur sache distinguer ses terrains, raisonner ses labeurs, apprécier la valeur de ses engrais et le mérite de ses outils, on lui donne toutes sortes de notions scientifiques; eh! bien, soyons conséquentes; faisons pour les filles ce que l'on fait pour les garçons, enseignons-leur aussi l'entretien de la maison; parlons-leur de cuisine, de lingerie et d'étoffes faites à la campagne. » Puis, en quelques pages très-intéressantes, elle développe ces trois points principaux.

M^{elle} Courlet est à peu près de son avis. Après avoir parlé assez longuement de l'importance et du but de l'économie domestique, elle insiste sur les trois points suivants: l'habitation, les vêtements et les aliments, qu'elle développe avec beaucoup de jugement et de bon sens.

M^{elle} Genoud, dans un long et intéressant travail, prouve que l'économie domestique est indispensable à l'éducation de la femme, et, que c'est à l'école primaire déjà, dans l'âge le plus tendre, que doivent commencer ces leçons, car, dit-elle, en parlant des enfants: « Jeunes plantes, elle cèdent à la main qui les redresse; plus tard, elles se briseraient au lieu de se plier. » Quant aux parties les plus importantes à enseigner, elle veut qu'on fasse contracter aux enfants l'habitude de l'ordre, de la propreté, de l'économie et du travail; qu'on leur enseigne les ouvrages du sexe, et qu'on leur donne quelques directions sur la cuisine en générale.

M^{elle} Barbey dit que la maîtresse doit bien établir avant tout les bases de l'économie domestique. « Il faut, dit-elle, après avoir parlé du rôle de la femme dans l'intérieur de la famille, que la jeune fille acquière dans l'enfance les qualités et les vertus qui la rendront aimable, et lui faciliteront l'accomplissement de la tâche difficile qui lui sera imposée par le Créateur.

Mais qui est-ce qui lui fera connaître les obligations qu'elle aura à remplir dans le sanctuaire de la famille? qui lui enseignera l'économie domestique ou la science du ménage? D'après les lois naturelles ce devoir est imposé à la mère; mais, hélas! souvent elle n'en a ni le loisir, ni la capacité, surtout au village; tout occupée des travaux des champs, grossièrement élevée elle-même, elle se contente souvent de donner à ses enfants les soins que réclame le corps et néglige le cœur, l'âme et l'éducation de ces jeunes plantes, qui ne demandent souvent qu'un peu de culture pour porter un jour les fruits modestes, mais suaves des vertus domestiques. L'institutrice remplacera donc la mère dans cette tâche difficile; elle enseignera d'abord à ses élèves les bases de l'économie domestique, sur lesquelles repose toute la science du ménage. »

Quant à M^{elle} Brodard, elle veut, avec beaucoup de raison, que ce soit dans l'exemple de la maîtresse que les enfants puisent les premières

notions d'économie domestique. Ecoutez ce qu'elle dit à ce sujet : « Les enfants apprennent mieux par les yeux que par les oreilles, et les exemples enseignent plus efficacement que les paroles ; ainsi nos élèves contracteront l'habitude de l'ordre, de la propreté, de l'exactitude, de l'activité, de la prévoyance, de la vigilance, si ces qualités, qui sont les bases de l'économie domestique, se retrouvent en nous. Qui ne connaît la perspicacité des enfants ? c'est avec une attention soupçonneuse qu'elles épient la conduite de leur maîtresse. »

M^{lle} Barbey est aussi de cet avis. « La maîtresse, dit-elle, donnera l'exemple de l'exactitude, en suivant scrupuleusement son ordre du jour », et plus loin, elle veut que nous enseignions l'activité en ayant nous-même cette qualité.

Ainsi M^{lle} Brodard, aussi bien que M^{lle} Barbey, veut que ce soient les bases de l'économie qu'on enseigne avant tout, car elle dit en commençant son travail : « Puisque toute administration, pour être bonne, doit reposer sur des bases solides et morales, l'économie a donc aussi les siennes ; ces bases doivent être posées sur le fondement de la morale chrétienne qui inspire l'amour et la pratique de ses devoirs. » Pour mon compte, j'approuve parfaitement cette manière de voir, et ces institutrices, tout en parlant cuisine et ménage, reviennent toutes, plus ou moins directement, aux bases de l'économie.

D'ailleurs, si nous parvenons à habituer nos élèves à l'ordre, à la propreté, à l'exactitude, etc., nous pourrons être assurées que nous en aurons fait de bonnes ménagères, et que, dans quelques circonstances de la vie qu'elles se trouvent, elle sauront comprendre ce que leur position demande d'elles, et se mettre à la hauteur de leur tâche.

D'autres raisons encore m'engagent à placer les bases de l'économie à la tête de l'enseignement de cette branche ; mais avant d'en parler, qu'on me permette de développer un peu l'importance et l'utilité de cet enseignement, ce qu'ont fait d'ailleurs le petit nombre de mes compagnes qui ont bien voulu faciliter ma tâche, en m'envoyant leurs travaux.

La femme est appelée à une grande mission ; elle doit élever les enfants, c'est-à-dire en faire des hommes, des chrétiens ; elle peut, elle doit, par sa douceur, par ses conseils, par sa faiblesse même, exercer une heureuse influence sur les personnes avec qui elle doit vivre en tempérant en elles ce qu'il pourrait y avoir de trop rude. C'est là la fin pour laquelle Dieu l'a placée sur la terre, et pour laquelle il l'a douée des qualités qui la distinguent. Mais, pour arriver à ce but, il faut d'abord qu'elle s'acquitte avec exactitude de la tâche qui, au premier abord, semble seule lui avoir été confiée par la Providence. Je veux dire qu'elle doit être avant tout une bonne ménagère. En effet, comment pourra-t-elle recommander à son fils d'accomplir exactement ses devoirs d'écolier et de se préparer ainsi un heureux avenir, si elle-même néglige ceux qui lui sont imposés par sa charge de maîtresse de maison, et de l'accomplissement desquels dépendent, non-seulement son bonheur à elle, mais celui de toute sa famille ? Comment habituera-t-elle sa fille à l'ordre, à l'économie, si elle-même ne connaît ni le prix du temps, ni celui de l'argent ? Comment, plus tard, parviendra-t-elle à inspirer à ses enfants l'amour et la pratique des devoirs de leur vocation, si, à chaque instant elle prouve par sa conduite qu'elle ne connaît pas les devoirs de sa mission ? Comment surtout pourra-t-elle persuader son mari que le véritable plaisir se trouve dans l'accomplissement du devoir, si elle le désole à chaque instant par sa négligence, par sa frivolité, par son manque de savoir-faire. Il faut donc que la femme,

qui veut se rendre digne de sa mission, connaisse avant tout ses devoirs de ménagère ; il faut qu'elle ne soit pas étrangère à l'économie domestique, qui, selon M^{elle} Courlet, est une condition de progrès social, de civilisation et même de moralité. Sans doute, c'est au foyer domestique, c'est sous l'œil de sa mère que l'enfant devrait puiser les premières notions de cet art, si indispensable à notre sexe, car, ici, la pratique peut se joindre à la théorie, ce qui ne peut se faire à l'école. Mais malheureusement beaucoup de mères ne sont pas en état d'enseigner à leurs filles les principes de l'économie domestique, qu'elles ne connaissent pas elles-mêmes. Voilà pourquoi la maîtresse d'école doit faire tout son possible pour combler cette lacune. Sans doute, elle ne la comblera pas entièrement, car, comme je l'ai dit, il n'est pas facile à l'école de joindre la pratique à la théorie, et, en économie domestique, comme en toute autre chose, cette dernière ne produit de bons fruits qu'autant qu'elle est appuyée sur la première. Voilà pourquoi, à mon avis, la maîtresse devra enseigner avant tout les bases de l'économie, car, ici, jusqu'à un certain point, l'enseignement de cette branche pourra réunir les deux conditions essentielles dont je viens de parler. En effet, tout en prêchant l'ordre à ses élèves, la maîtresse intelligente ne pourra-t-elle pas les forcer à prendre l'habitude de cette belle qualité, en exigeant que chaque chose ait le rang et la place qu'elle doit occuper, que les cahiers soient tenus avec soin, que les livres et le matériel d'école soient maintenus en bon état, que tout, dans l'école, prouve que l'ordre et le bon goût président à son arrangement. L'exemple de la maîtresse, la bonne manière dont elle dirigera son école sont des conditions essentielles à la réussite de son labeur.

« L'esprit d'ordre, dit M^{elle} Genoud, doit faire la parure de la jeune fille, et c'est à l'institutrice à lui en inspirer l'amour et la pratique ; qu'à l'école tout se fasse avec l'ordre le plus parfait, qu'elle-même en donne l'exemple, en ayant soin de l'entretenir dans sa classe et dans tout ce qui l'entoure, si elle veut que ses enfants en contractent l'habitude. Que tous les objets à son usage soient toujours bien rangés, son temps et ses occupations réglés de manière à ne jamais fournir à ses élèves le moindre prétexte de désordre, la moindre occasion de dérangement. »

La seconde base de l'économie domestique est l'exactitude. Ici encore l'exemple de la maîtresse, l'habitude qu'elle fera prendre aux élèves de faire chaque chose ponctuellement et régulièrement, dans le temps déterminé et de la manière la plus convenable, contribueront puissamment à rendre son enseignement efficace.

Viennent ensuite la propreté, l'activité, la prévoyance, la vigilance et l'économie proprement dite.

« Propreté n'est pas luxe, dit M^{elle} Grognoz, c'est au contraire la santé, et, ne l'oublions pas, c'est aussi l'aimant qui attache la famille à son intérieur ; c'est de plus une garantie et comme un miroir de la pureté de l'âme ; c'est un gage de salut. La malpropreté, au contraire, est un signe de désordre, de dégoût et de décadence, et combien ne voit-on pas des père de famille, de fils désertir le foyer domestique et s'en aller dépenser leur argent dans les établissements publics, parce que la maison est dans un état dégoûtant. Une maison sale est une sorte de serre, où un air chaud et vicié remplace le grand air et le soleil.

Telles sont les pensées que la maîtresse intelligente saura inspirer à ses élèves, aussi bien, par ses exemples que par ses paroles. De petites histoires racontées à propos, et sans avoir l'air d'y mettre de l'intention, le tableau repoussant de certains ménages où la malpropreté rè

gne, et où elle amène la misère, des reproches discrets adressés à l'enfant dont la toilette et les cahiers ne sont pas propres, des louanges publiques à celle qui se montre irréprochable sur ce point, voilà autant de moyens d'habituer nos élèves à la pratique de cette qualité, qu'on pourrait appeler une vertu.

L'activité. « Si l'ordre et la propreté se donnent la main, dit Cornélie Chavannes, l'activité est leur mobile, et sans elle, ils ne sauraient exister. L'activité est l'âme d'une bonne économie domestique et doit s'étendre aux détails les plus minutieux. »

Voilà pourquoi il importe qu'à l'école primaire déjà, on habitue les jeunes filles à être actives et laborieuses. Je ne veux pas dire par là qu'il faille les astreindre à un travail de toutes les heures, sans leur laisser jamais un moment de récréation. Non, bien loin de là, ce serait le vrai moyen de leur faire prendre l'activité en horreur et de leur enlever pour toujours l'amour du travail. Donnons-leur du temps pour la récréation ; unissons-nous même quelquefois à elles quand elles s'amuse-
sent ; prouvons-leur, qu'autant nous sommes heureuses de les voir s'appliquer à un travail utile, autant nous éprouvons de plaisir à leur procurer des délassements. Mais pendant les heures consacrées au travail, exigeons qu'elles s'y mettent sérieusement, qu'elles ne s'abandonnent point à ce dégoût, à ce laisser-aller qui déplaît tant dans une jeune fille ; habituons-les à s'occuper toujours de choses utiles ; ne leur permettons pas de laisser un ouvrage à demi achevé pour en commencer un autre qui leur plaît mieux, parce qu'il a le mérite de la nouveauté ; exigeons aussi que les ouvrages soient faits promptement, et surtout qu'ils soient bien faits. Faisons leur sentir le plaisir que l'on trouve dans l'accomplissement du devoir ; répétons-leur souvent, sous toutes les formes, que le travail est la vraie source du bonheur et tâchons de les persuader de cette vérité en leur faisant trouver du plaisir dans le travail. Pour cela varions les occupations dont nous les chargeons, multiplions les louanges, les bonnes notes, employons quelquefois les récompenses, moins souvent les punitions ; remplaçons celles-ci par un regard sévère, un geste désapprouvateur, un mot de reproche, qui souvent font plus d'effet qu'une punition mal appliquée.

La prévoyance et la vigilance. Ces qualités doivent plutôt se trouver dans la maîtresse de maison que dans les enfants ; aussi je ne m'arrêterai pas longtemps à les développer, et je me bornerai à dire que c'est par l'exemple surtout que l'institutrice doit les prêcher à ses élèves, ce qui ne l'empêchera pas de faire son possible pour les inculquer mieux dans leurs jeunes têtes par des lectures, de petites histoires racontées par elle, des narrations écrites par les enfants, etc. Quant à l'économie proprement dite, les premières notions peuvent parfaitement en être données à l'école. Oui, habituons nos élèves à être économes de leur temps d'abord, puis, sinon de leur argent, du moins de ce qu'elles possèdent, tant en habits qu'en matériel d'école. Répétons-leur qu'un jour Dieu nous demandera compte d'un temps qu'il nous a donné pour l'utiliser, et qu'en faire un mauvais usage, c'est de toutes les folles dépenses la plus coupable, parce qu'elle est irréparable, et ici, comme toujours, souvenons-nous que le meilleur sermon est celui de l'exemple. Habituons-les aussi à prendre grand soin de leurs habits, de leurs livres, de tout ce qu'elles tiennent de la libéralité de leurs parents, qui, pour la plupart, doivent travailler journellement pour gagner cet argent, avec lequel ils les entourent de toutes les commodités de la vie.

Je voudrais aussi que l'institutrice, en prêchant l'économie à ses élèves, insistât sur la nécessité de la comptabilité, qu'elle leur prouvât que, pour

être vraiment économe et ne pas s'exposer à dépenser au-delà de ce qu'on possède, il est d'absolue nécessité de tenir un compte détaillé des ressources dont on peut disposer et des dépenses faites chaque jour. Quand l'enfant aura bien compris la nécessité de la comptabilité, elle écoutera avec beaucoup plus de plaisir les explications de la maîtresse sur ce sujet, les comprendra mieux, et, arrivée à la tête d'un ménage, elle aura à cœur de mettre en pratique les directions d'une institutrice qu'elle aura toujours vue s'efforcer de travailler à son bonheur à venir.

En insistant sur la nécessité de mettre les bases de l'économie domestique à la tête de l'enseignement de cette branche, je ne veux pas dire qu'il faille en négliger toutes les autres parties. Non, je suis complètement de l'avis de ces demoiselles, qui veulent qu'on parle aussi aux enfants de la manière de tenir un ménage, de diriger une cuisine, de soigner le linge et les vêtements des membres de la famille.

Je voudrais même qu'on leur enseignât à l'école la manière de soigner certaines plaies, comme les brûlures, qui demandent des soins immédiats, les contusions provenant de chûtes, les foulures, etc.; d'appliquer certains remèdes, comme les sangsues, les sinapismes, les cataplasmes, etc. Je voudrais aussi que la maîtresse leur donnât quelques notions de botanique médicale, que, dans les promenades scolaires, elle leur apprit la vertu de certaines plantes et la manière de s'en servir.

Mlle Barbey pense comme moi là-dessus: « L'institutrice du village, dit-elle, rendrait un réel service à ses élèves en les conduisant, pendant la belle saison, dans les lieux accessibles aux plantes vénéneuses, où elle pourrait les leur faire connaître et leur donner en même temps quelques leçons d'hygiène, leur apprendre l'usage de quelques remèdes qu'il est bon de savoir employer dans certains cas, en attendant l'arrivée du médecin. »

Quant aux ouvrages manuels, la nécessité de les enseigner aux jeunes filles est trop bien démontrée pour qu'il soit opportun de développer cette matière; je me bornerai donc à dire, avec Mlle Genoud, qu'il faut bannir de l'école les ouvrages de fantaisie et de luxe, aussi longtemps que le raccommodage, le tricot et la bonne couture ne sont pas bien connus et pratiqués, et ne permettent ces ouvrages qu'à titre de récompense aux élèves qui se seraient bien appliqués aux travaux utiles.

Après avoir parlé des parties les plus importantes d'économie domestique, cette question vient tout naturellement se poser ici :

Quand et comment faut-il enseigner cette importante branche de l'éducation des filles?

Dans sa circulaire du 26 janvier 1876, M. le Directeur de l'Instruction publique répond ainsi à cette question: « L'économie domestique est enseignée pendant les leçons d'ouvrages, au moyen d'un manuel spécial dont la lecture est faite à tour de rôle par chaque élève, avec commentaires de la part de la maîtresse. »

Pour ce qui est de la tenue du ménage, de la direction de la cuisine, de la manière de préparer les aliments, c'est bien là le meilleur mode d'enseignement; et le manuel de Cornélie Chavannes, qui a été envoyé par la Direction de l'Instruction publique dans les écoles de filles, peut nous rendre, dans ce cas, d'excellents services.

Mais, il est difficile d'obtenir l'attention des élèves sur cette matière, qui ne les intéresse qu'à demi, surtout les plus jeunes; voilà pourquoi il serait bon que la maîtresse préparât à l'avance des questions, par écrit, sur le chapitre qui doit être lu. La lecture terminée, elle ferait tirer au hasard une question à chaque élève, qui devrait y répondre, et qui recevrait une note méritée par le degré d'attention qu'elle aurait prêtée à la

leçon. Ce procédé amuserait les enfants, tout en les forçant à écouter la lecture, et il ne serait pas moins facile à la maîtresse d'expliquer la leçon, puisqu'elle s'y serait préparée à l'avance en écrivant les questions.

Quant aux bases de l'économie domestique, que nous devons laisser de côté dans le manuel de Cornélie Chavannes, aux connaissances botaniques, que je voudrais voir enseigner aux filles, la maîtresse pourrait en composer un petit résumé, qu'elle dicterait à ses élèves, et qu'elle leur ferait apprendre, en ajoutant les explications et les commentaires qu'elle jugerait utiles. Ce résumé devrait s'adapter aux besoins spéciaux de la localité, dans laquelle la maîtresse exerce sa mission, et je suis sûre qu'il rendrait de très-bons services dans certaines familles, où la mère, ne considérant que le côté matériel de la vie, n'a aucune idée des devoirs qui lui sont imposés, et où elle se trouve souvent dans le plus grand embarras, lorsque quelque accident vient frapper un membre de sa famille.

Je termine en faisant des vœux pour que l'économie domestique prenne dans l'école la place qu'elle doit occuper, c'est-à-dire pour que chaque institutrice comprenne que la jeune fille, que Dieu et la famille lui confient, doit devenir, sous sa direction, non pas seulement une femme instruite, mais surtout une personne utile à elle-même, à ses parents et à la société. Oui, faisons de nos élèves des ménagères prudentes et économes, des épouses vertueuses, de bonnes mères de famille, mais faisons-en surtout des chrétiennes, car il n'y a point de vertus solides, si elles ne reposent sur la religion et la piété. Oh! si nous parvenons à leur inspirer une piété solide et bien entendue, nous pourrons espérer qu'elles seront toujours ce que nous aurons cherché à en faire des femmes dignes de leur vocation, de véritables femmes fortes de l'Évangile.

LOUISE BORGHINI, instit.

Romont, le 10 août 1877.

3^e QUESTION: *Importance de l'instruction civique dans les écoles primaires et la manière d'utiliser avec fruit le traité de M. Bourqui.*

Il n'y a que très-peu d'instituteurs qui se soient occupés de cette question, ou du moins, qui m'aient fait parvenir leurs travaux. Je suppose que la plupart de mes chers collègues auront trouvé l'importance de l'instruction civique toute prouvée pour eux, par le fait que l'autorité fédérale exige de nos miliciens la connaissance de la constitution politique du pays, et que l'étude en a été introduite officiellement dans le programme des écoles primaires fribourgeoises. Ils n'auront, en conséquence, rien vu de mieux à faire que de se mettre incontinent à la besogne; on ne peut pas dire qu'ils aient tout à fait tort.

Néanmoins, il ne sera sans doute pas inopportun d'approfondir l'importance de la chose considérée en elle-même, ne serait-ce que pour se donner du cœur à la tâche.

« Pour faire ressortir l'importance de l'instruction civique, dit M. Pouchard, instituteur à Villarepos, il n'y aurait qu'à répéter ce que M. Bourqui dépeint si bien dans l'introduction de son excellent traité sur la matière. » (Chaque instituteur ayant l'ouvrage entre les mains, nous n'allongerons pas inutilement ce rapport en reproduisant ici ces pages

que nous ne saurions copier que mot à mot, nous étant impossible de mieux dire.)

Si l'instruction civique est nécessaire au citoyen pour lui faire connaître les lois qu'il a tous les jours à observer et la constitution à laquelle il aura juré d'être fidèle, elle est surtout importante en ce qu'elle tend à lui faire comprendre la grande responsabilité qui pèse sur lui comme électeur. « L'opportunité de l'étude des droits du citoyen comme électeur, dit M. Pauchard, est incontestable, surtout dans une république représentative. Il faut que tout citoyen sache que la bonne administration dépend des aptitudes de l'élu » Puisque le soin de choisir les hommes qui présideront aux destinées de la patrie est confié au simple citoyen, il faut que celui-ci comprenne que c'est pour lui un devoir sacré de faire en sorte que l'avenir de son pays soit remis entre des mains capables de le rendre heureux. « Qu'advient-il, dit M. Genoud, instituteur à Remaufens, si les citoyens ne sont pas instruits de leurs droits et de leurs devoirs comme électeurs ? Ils seront exploités par des intrigants, par des ambitieux qui profiteront de leur ignorance pour grossir leur parti, afin d'arriver à des emplois dont ils sont indignes et qu'ils remplissent presque toujours mal s'ils y parviennent. »

Puisque les lois sont soumises à la sanction du peuple, c'est aussi pour le citoyen un devoir rigoureux de conscience d'user de son droit d'électeur pour appuyer celles qui sont bonnes et rejeter celles qui seraient de nature à nuire aux intérêts de sa patrie bien aimée. Et, sous ce rapport, l'influence du citoyen ayant été augmentée par la révision de la constitution fédérale, il est nécessaire qu'il soit mis à la hauteur de la position nouvelle qui lui est faite.

L'instruction civique est nécessaire aussi pour faire comprendre à chacun qu'il est juste que tous les citoyens contribuent aux frais de l'administration publique. Il y va de la moralité du peuple et du respect dû à l'autorité. Que l'on ne s'imagine plus que les lois fiscales soient des engins de voleurs et qu'il ne dépendrait que de la probité de nos magistrats de les faire disparaître. « Le maître, dit M. Moret, instituteur à Broc, dont nous regrettons de n'avoir pas reçu le travail plus tôt, le maître n'oubliera pas que son but doit être de faire aimer la patrie et d'inspirer le respect des lois, de l'autorité légitime, des droits de nos concitoyens. »

Et quelque désirable que puisse être pour tout citoyen la connaissance de la constitution politique et des lois de son pays, n'exagérons rien et n'oublions pas que nous ne parviendrons à en instruire les élèves d'une école primaire que d'une manière générale, et tout à fait insuffisante pour qu'ils puissent, plus tard, se guider, par leurs seules lumières, dans les difficultés de leur vie politique et sociale. Ce qui est surtout important et, en même temps, possible, c'est de faire comprendre au futur citoyen que les lois sont faites pour le plus grand bien de tous et de chacun, et que si elles imposent des sacrifices parfois pénibles, elles nous rendent à chaque instant d'immenses services ; que l'autorité qui est chargée de leur exécution n'est jamais plus digne de notre respect que lorsque, au risque de perdre sa popularité (ce qui est une grave affaire par le temps qui court), elle ose faire consciencieusement son devoir.

Il est donc nécessaire de donner un cours d'instruction civique à l'école primaire :

1° Par déférence pour l'autorité fédérale qui a réellement voulu le bien du pays en exigeant du soldat la connaissance de notre constitution politique, et afin que nos jeunes gens puissent subir leur examen

de recrues, de manière à ménager au canton de Fribourg un rang honorable parmi les Etats confédérés.

2° Pour que tout le monde connaisse autant que possible les lois et les respecte ; pour que les citoyens électeurs connaissent leurs droits et leurs devoirs, et que, pour le bonheur de la Suisse, ils accomplissent exactement ceux-ci et exercent sagement ceux-là.

3° Enfin, pour exciter dans le cœur de la nouvelle génération le respect de l'autorité et l'amour de la patrie.

La manière d'utiliser avec fruit le traité de M. Bourqui.

Avant d'aborder la question elle-même, qu'on me permette de dire un mot d'une certaine manière de voir qui tend à embrouiller toutes nos discussions pédagogiques.

Chaque fois que, dans nos réunions, il a été question d'une branche nouvelle à introduire dans le programme, ou de la manière d'en enseigner une autre qui y figurait déjà, j'ai entendu soutenir qu'il fallait donner ces leçons au moyen du cours de langue. Religion, histoire, sciences naturelles, hygiène, agriculture, etc., tout devrait, selon les uns, s'enseigner au moyen des leçons de français. Je retrouve la même opinion à propos de l'instruction civique. Qu'on profite des exercices d'orthographe et de composition pour donner aux enfants diverses connaissances utiles. C'est fort bien. J'y trouve d'autant moins à redire, que c'est là un puissant moyen de rendre ces leçons attrayantes. Bien plus, si, dans le cours de ces exercices, un mot se rencontre, qui a rapport à la religion, à l'histoire, à l'instruction civique, etc., j'estime que l'instituteur doit profiter de l'occasion pour rappeler rapidement à la mémoire des élèves les leçons qu'il vient de leur donner sur ces diverses branches ; mais il faut aussi, si l'on veut avoir de l'ordre, savoir ce que l'on fait et progresser, que chaque branche ait des leçons et des heures particulières fixées par l'ordre du jour.

Maintenant venons à la question.

« Pour enseigner avec fruit l'excellent traité de M. Bourqui, il faut d'abord, dit M. Pauchard, que l'on se pénètre bien de la substance du livre. Comment un maître peut-il développer un sujet s'il ne le possède qu'imparfaitement ? Comment les élèves prendront-ils goût à une étude qui paraît aride pour l'instituteur ? »

Quant à la répartition des matières, je ne crois pas que l'on puisse mieux faire que de se conformer aux conseils donnés par l'auteur.

« Je débiterai, continue M. Pauchard, par l'étude de l'organisation communale que les élèves saisiront sans effort. De là, je passerai à l'organisation de la paroisse, ensuite de celle du district, pour aborder l'étude de l'organisation cantonale. »

La première partie du traité, étant plus abstraite, ne serait ainsi parcourue qu'en dernier lieu.

« J'aurais préféré, dit M. Moret, qui est du même avis, quoiqu'il me paraisse n'avoir pas remarqué le conseil que nous donne M. Bourqui dans le dernier alinéa de la page 4 de son introduction, j'aurais préféré, dit-il, que le traité commençât par ce qui aurait pu revêtir pour l'enfant une forme sensible, par ce qu'il connaît. Par exemple, pour les diverses autorités, au lieu de commencer par l'explication du rouage compliqué des autorités fédérales, on eût parlé aux enfants de ce qu'ils connaissent, qu'ils voient chaque jour, soit de l'autorité communale ; de là on aurait remonté l'échelle de nos diverses institutions politiques, de manière à arriver du syndic de sa commune au président de la Confédération. »

Pour la manière de donner les leçons, les instituteurs qui ont traité cette question s'accordent à recommander la méthode expositive. L'instituteur, en commençant donc par ce qui concerne l'école, puis la commune, etc., ferait lire un chapitre à ses élèves; il tâcherait d'en faire saisir clairement le sens par des explications simples, allant du connu à l'inconnu, et s'appuyant toujours sur des choses à la portée de l'élève. Dans la leçon suivante, les élèves seraient interrogés sur le chapitre ainsi expliqué; puis un nouveau chapitre serait lu, expliqué à son tour et ainsi de suite.

« Pour les récapitulations, dit M. Pauchard, je me servirais de la méthode socratique ou d'interrogation, pour m'assurer si les élèves ont compris, puis pour développer l'intelligence et graver mieux les vérités acquises. »

Pour ces récapitulations, qui seraient faites tous les mois, au moins, le travail est entièrement préparé par M. Bourqui. Il n'y a qu'à prendre sa table de matières.

M Genoud trouve qu'on ne doit pas consacrer à cet enseignement plus d'une heure par semaine, et je pense qu'il a raison.

Enfin, pour utiliser avec fruit le traité de M. Bourqui, il faut surtout que l'instituteur s'inspire des sentiments chrétiens qui y sont exprimés.

Mais plutôt notre invincible attachement de Fribourgeois à la religion n'est-il pas, comme on ose le dire, contraire au patriotisme? et ne devrions-nous pas, pour former des citoyens utiles à la patrie, chercher à modifier les sentiments de nos jeunes gens à cet égard? Non. « Dans son enseignement, dit M. Genoud, l'instituteur ne parlera jamais d'histoire, de politique, des droits et des devoirs du citoyen, sans remonter au souverain Maître qui tient dans ses mains les destinées des nations, qui, par un acte de sa volonté, les fait disparaître comme une fumée que le vent emporte. »

Dieu a l'éternité pour rendre à chaque homme ce qui lui revient pour ses œuvres personnelles, mais un peuple n'est pas éternel comme tel, et la justice veut qu'il supporte dans le temps toutes les conséquences du bien ou du mal qu'il fait; et, si l'on voit parfois un méchant prospérer en ce monde, il n'y a jamais eu de peuple impie qui ne fût évidemment malheureux.

Dieu n'a pas plus besoin de miracles pour conduire les empires, les récompenser ou les punir, que pour perpétuer les herbes des champs; sa providence a tout prévu, et rien ne peut échapper aux lois tracées par sa sagesse éternelle. Mais il connaissait avant nous les règles de la saine pédagogie, et pour faire voir aux moins savants, aux plus aveugles même que le bonheur ou le malheur d'un peuple dépend de sa fidélité ou de son ingratitude envers lui, il a prodigué, dans une leçon de deux mille ans et que des témoins irrécusables furent chargés de redire à tous les peuples et à tous les âges, les miracles les plus extraordinaires et les éclatants. Quand Israël est fidèle, l'Egypte est frappée, la mer s'ouvre, le soleil s'arrête, les murailles tombent d'elles-mêmes. Israël vainqueur nage dans l'abondance, et Dieu extermine ses ennemis. Quand le peuple adore les idoles, le ciel ne donne plus de rosée, la terre plus de verdure; la peste désole le pays, et les tribus sont emmenées captives loin des rives chéries du Jourdain.

La plus grande, la plus utile preuve d'amour qu'un homme puisse donner à sa patrie, c'est donc d'accomplir fidèlement tous ses devoirs envers Dieu et d'exciter ses concitoyens à l'imiter.

Et comment pourrait-on d'ailleurs, si ce n'est au moyen de la religion, inculquer dans le cœur du futur citoyen les indispensables notions de

l'inviolabilité de l'autorité et de la sainteté de l'obéissance ? Le vrai croyant seul obéit, non pas parce qu'il est obligé de céder, et seulement en attendant qu'il puisse s'en dispenser, mais bien parce qu'il veut toujours ce que veut l'autorité légitime, sachant que telle est la volonté de Dieu. Mais si on lui commande même, par une loi, une chose immorale ou injuste, il n'obéira pas, ou plutôt il refusera de désobéir, car il sait que cette loi est insurrectionnelle à l'égard du pouvoir souverain de la nation et qu'il n'y a pas de raison d'Etat ni d'exigence politique qui la puisse autoriser. Il dira non, un *non* que force ni rage ne sauraient faire révoquer : l'histoire a des millions de témoins qui l'attestent.

Oh ! rassurez-vous donc, vous que la pensée seule de révolte contre l'Etat fait avec raison frissonner : si l'histoire atteste l'indomptable refus des vrais croyants de trahir leur Dieu, elle montre aussi combien la révolution entre peu dans leurs habitudes.

C'est la religion seule qui forme de bons citoyens et de bons magistrats ; ce qui reste de vrai civisme dans un cœur ou dans un pays d'où la religion s'est retirée, n'est que la conséquence de l'ancien empire de Dieu sur la conscience, un reste sensible encore, d'une première impulsion qui s'épuise.

Il me reste à exprimer à M. Bourqui, avec les instituteurs qui ont coopéré à ce travail, et au nom du corps enseignant fribourgeois, dont je crois être ici l'interprète, notre profonde reconnaissance pour le service qu'il nous a rendu en composant son traité, qui, en étendant le cercle de nos connaissances utiles, est venu bien à point pour nous mettre en état de remplir consciencieusement notre nouvelle tâche.

J'ai reçu tout dernièrement les travaux de MM. Beaud, instit. à Estavannens, Blanc à Corbières, Cochard à Porsel et Francey à Bulle. Ce que j'y trouve de plus que dans les trois travaux déjà cités, c'est l'idée de réunir l'instruction civique avec l'histoire et la géographie. Vraiment ces branches sont parentes ; mais je persiste à croire qu'il faudrait quand même, des leçons particulières. Sans cela, la seconde partie de la présente question n'aurait du moins guère d'importance pratique. Il faut que je mentionne encore une idée de M. Francey qui peut être bonne : ce serait d'enseigner la constitution politique du pays par intuition en transformant pour un moment l'école en assemblée électorale, etc.

Si, à cause du peu de jours dont j'ai disposé, par suite de l'arrivée tardive même des premiers travaux que j'ai reçus, je n'ai pu faire qu'une ébauche indigne de l'importance du sujet et de l'honorable assemblée au sein de laquelle il sera discuté, on comprendra que ce n'est point mauvaise volonté. Espérons qu'on prendra mieux ses mesures l'année prochaine, et que le service que nous rend l'estimable *Bulletin* en publiant les rapports et préparant ainsi la discussion, suppléera à l'insuffisance de ce travail.

Cousset, le 18 août 1877.

AUG. CRAUSAZ, instit.

